



**PAR COURRIEL**

Longueuil, le 9 août 2021

Madame Anick Fortin  
Cheffe du service des permis, de l'urbanisme et de l'inspection  
Ville de Saint-Lambert  
55, avenue Argyle  
Saint-Lambert (Québec) J4P 2H3

Madame,

À la suite de la réception de l'avis d'intention de votre municipalité d'accorder un permis ou un certificat d'autorisation relatif à la démolition du 263, rue Elm, le ministère de la Culture et des Communications a procédé à l'analyse du dossier.

Nous souhaitons vous informer que, suivant la recommandation du Ministère, la ministre n'entend pas intervenir dans le dossier puisque l'intérêt patrimonial de l'immeuble n'est pas suffisant pour le justifier. Cependant, le Ministère déplore la démolition d'un bâtiment d'une grande valeur patrimoniale pour la ville de Saint-Lambert. Celle-ci est d'autant plus regrettable que l'immeuble a connu de nombreuses dégradations alors qu'il était protégé par un statut octroyé par la Ville. La démolition envisagée aurait pu être évitée, notamment par le recours à des outils tels le Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI). Comme vous le savez, la préservation du patrimoine immobilier permet un développement harmonieux du territoire. Il s'agit d'une responsabilité que nous partageons au bénéfice des générations actuelles et futures.

Finalement, nous vous rappelons que votre municipalité doit attendre la fin du délai de 90 jours prescrit à la Loi avant d'émettre son permis ou certificat d'autorisation.

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec M<sup>me</sup> Sarah-Émilie Plante, conseillère en développement culturel, à l'adresse courriel suivante : [sarah-emilie.plante@mcc.gouv.qc.ca](mailto:sarah-emilie.plante@mcc.gouv.qc.ca).

Nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

La directrice,

Annie Goudreault

N/Réf. : 41430